ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Question écrite n° 34764

Texte de la question

Mme Fiona Lazaar appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les conséquences du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Après six semaines de conflit meurtrier, un cessez-le-feu a été signé le 10 novembre 2020 entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La situation humanitaire est très préoccupante, avec 120 000 déplacés et au moins un million d'Arméniens qui vivent dans des conditions insoutenables. Dans ce contexte, Mme la députée salue le soutien humanitaire, nécessaire, apporté par la France. Ce que la guerre détruit, c'est aussi l'histoire, l'architecture, l'art, tout le patrimoine culturel et religieux que les hommes ont érigé au fil des siècles. Mme la députée se réjouit ainsi que le Président de la République ait appelé à un « cessez-le-feu patrimonial et culturel », en soutenant notamment la création d'une mission de l'Unesco pour préserver le patrimoine. Le risque d'un génocide culturel dans le Haut-Karabakh est bien réel et la France, pays des Lumières, est attendue au tournant. Elle souhaiterait donc obtenir des informations sur les perspectives qui s'ouvrent pour cette mission de l'Unesco et, plus largement, sur l'action qu'entend mener la France sur le volet humanitaire et culturel, face à une situation qui soulève beaucoup d'inquiétudes dans la région mais aussi au sein de la communauté arménienne en France.

Texte de la réponse

La France a agi rapidement pour venir en aide aux populations en difficulté, sous l'impulsion du Président de la République et grâce à la mobilisation spontanée des associations et des collectivités territoriales, puis, dans le cadre d'un programme d'aide en faveur de la population arménienne. Le dispositif structuré d'aide à la population arménienne, coordonné par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, se décline en trois volets : une assistance d'urgence pour les victimes du conflit, dont l'acheminement se poursuit, le renforcement de la coopération hospitalière entre établissements français et arméniens, et un programme de subventions pour les associations présentes sur place. La France est également mobilisée pour protéger le patrimoine culturel et religieux du Haut-Karabagh. Elle poursuit activement les discussions avec l'UNESCO, afin qu'une mission d'experts soit déployée sur place au plus tôt, en vue de la préservation la plus large possible du patrimoine des deux communautés. Par ailleurs, la France agit et continuera d'agir sur le terrain politique. Avec l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, c'est incontestablement une nouvelle phase qui commence. Outre son engagement résolu en faveur d'un règlement politique durable du conflit, la France sera vigilante sur le respect des règles du droit humanitaire, s'agissant en particulier de la satisfaction des besoins humanitaires des personnes déplacées et réfugiées, et de la protection du patrimoine culturel et religieux du Haut-Karabagh et de ses environs.

Données clés

Auteur : Mme Fiona Lazaar
Circonscription : Val-d'Oise (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34764

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE34764

Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères
Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 décembre 2020, page 8881
Réponse publiée au JO le : 26 janvier 2021, page 768